

COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mai à onze heures, sur la convocation et sous la présidence de M. PORTIER Jean-Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Sainte Marguerite de Carrouges.

Date de convocation : 13 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres présents : 06

Nombre de votants : 06

Présents : M. PORTIER Jean-Yves, Maire, M. MOREAU Pascal, Mme ROLLAND Patricia, Mme MANTEL Marie-Christine, M. CARPENTIER Pascal, M. CHANTELOUP Alain

Absents Excusés : M. TOULAIN Marcel, Mme DESFRIECHES Corinne, Mme LOUVEAU-PRODHOMME Fleur, M. VAUTIER Cyril, Mme DESSAINT Marie-Claire

Ordre du Jour :

- Élection du Secrétaire de Séance
- Convention avec Fondation du Patrimoine
- Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11 H 04.

Élection Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire un secrétaire de séance.

A l'unanimité, Mme ROLLAND Patricia a été élue secrétaire de séance.

Convention Tripartite avec Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention tripartite peut être signée avec la Fondation du Patrimoine et l'Association "Ensemble pour la Restauration de l'Église", pour la sauvegarde de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges, classée et inscrite aux Monuments Historiques,

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que notre patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien.

Dans le cadre des travaux qui sont actuellement envisagés au sein de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges, il serait souhaitable de signer cette convention afin d'obtenir des dons qui seront collectés par la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette signature.

Délibération 2024/023

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de signer une convention tripartite entre la Fondation du Patrimoine, l'Association "Ensemble pour la Restauration de l'Église" et la Commune de Sainte Marguerite de Carrouges, pour la sauvegarde de l'église de Sainte Marguerite de Carrouges, classée et inscrite aux Monuments Historiques.
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

Fin de Séance : 11 H 45

Mme ROLLAND Patricia
Secrétaire de Séance

M. PORTIER Jean-Yves
Maire